

Ressources énergétiques-Politique

crate qui venait d'être élu. En octobre 1971, le ministre des Ressources minérales de la province de Saskatchewan signala que son gouvernement avait changé de politique et qu'il n'était pas favorable, comme le gouvernement précédent, à la création de ce parc, en fonction des propositions du rapport Kaplan.

En octobre 1971, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Chrétien) proposa que les responsables fédéraux et provinciaux se rencontrent afin de mettre en application les propositions suivantes: déterminer une région centrale pour chacun des éléments de ce parc double; minimiser l'interruption de l'élevage et des pâturages qui devraient peut-être disparaître; déterminer les limites extérieures du parc qui devait ultimement être créé pendant une période donnée en permettant à l'élevage de se poursuivre jusqu'à la mort des éleveurs qui ne voulaient pas vendre. On déclarait que si l'on créait un parc dans cette région de 360 milles carrés, le projet de loi à l'étude donnerait le pouvoir au gouvernement de repousser les limites sans demander l'avis du Parlement, grâce à un décret en conseil. Cela pourrait avoir un effet néfaste sur le sud de la Saskatchewan, où l'on envisage de créer ce parc.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Knight: Puis-je déclarer qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: Comme il est 5 heures, j'ai le devoir d'interrompre le débat qui sera repris plus tard dans la journée. Conformément à l'ordre adopté le vendredi 23 novembre, la Chambre revient maintenant à l'appel des motions.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

EXPOSÉ MINISTÉRIEL DES MESURES ENVISAGÉES POUR LA CONSERVATION

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, en décrivant la situation canadienne de l'approvisionnement du pétrole et des produits pétroliers devant la Chambre le 1^{er} novembre, j'ai dit que l'ampleur de l'éventuelle restriction des importations de pétrole à laquelle nous pourrions faire face était indéterminée. Les niveaux des stocks étaient en équilibre délicat à travers le pays, sauf peut-être pour l'huile à chauffage résiduaire en Colombie-Britannique. Toute restriction causerait des problèmes d'approvisionnement dans certaines régions du pays et, par conséquent, j'ai annoncé les dispositions que le gouvernement prenait alors pour évaluer notre capacité de faire face à toute pénurie et pour tirer les plans conformes à la situation.

Bien qu'il y ait encore quelques incertitudes relatives à l'étendue de la pénurie que nous subissons, nous avons, comme le premier ministre (M. Trudeau) l'a annoncé jeudi soir, décidé que les faits actuels qui nous mènent à l'adoption d'un programme volontaire de conservation de l'énergie seront suivis immédiatement de contingentements obligatoires qui prendront effet au début de l'année prochaine.

[M. Knight.]

L'est du Canada est entièrement dépendant des importations de pétrole brut et de ses produits. La Colombie-Britannique a toujours compté sur certaines importations d'huile à chauffage et de pétrole résiduaire en provenance des États-Unis. Les pays arabes ont, jusqu'à récemment, fourni 30 p. 100 du pétrole brut consommé dans l'Est du Canada, ce qui signifiait environ 300,000 barils par jour. L'impact direct de la réduction de 25 p. 100 de la production arabe représenterait, par conséquent, 75,000 barils par jour, ou environ 7.5 p. 100 de nos besoins dans l'Est du Canada. La réduction de 25 p. 100 de la production arabe se traduit toutefois par une baisse de 20 p. 100 de tout l'approvisionnement mondial. Le Canada devra subir, non seulement les effets directs de la réduction des approvisionnements arabes, mais également la pénurie mondiale. Il est donc possible que nous subissions une baisse pouvant aller jusqu'à 200,000 barils par jour, si la pénurie mondiale est également partagée. Qui plus est, les États arabes ont manifesté leur intention d'imposer des réductions supplémentaires, au taux de 5 p. 100 par mois, à compter de décembre. Le point maximum de notre pénurie est relié d'une façon certaine à la rapidité avec laquelle les problèmes du Moyen-Orient seront résolus; cependant, il pourrait dépasser les 20 p. 100 ou plus de 200,000 barils par jour. Bien qu'il soit vrai, comme je l'ai dit, que nos stocks étaient suffisants et gardés à un niveau d'inventaire de 45 jours, le gouvernement estime que la situation justifie les mesures dont je vous fais part ce soir, même si les pays arabes devaient remonter demain leur niveau de production à celui d'avant la guerre.

• (1700)

Avant de décrire la nature des programmes volontaire et obligatoire, j'aimerais énumérer les gestes que nous avons posés—certains ont été mentionnés à la Chambre tandis que le premier ministre (M. Trudeau) a fait allusion à d'autres—en vue d'atténuer et de répartir les effets de la pénurie des approvisionnements.

Le 1^{er} novembre, j'ai annoncé la formation du Comité technique consultatif sur l'approvisionnement et la demande en pétrole sous la présidence de l'Office national de l'énergie. Ce comité s'est réuni toutes les semaines pour étudier les listes de l'approvisionnement et de la demande, pour déterminer le cours des stocks et pour conseiller le gouvernement en regard de la situation de l'approvisionnement en général. Premièrement, nous avons recherché et acheté, pour le compte du gouvernement, des approvisionnements sur les marchés mondiaux. Deuxièmement, les expéditions de pétrole brut de l'Ouest canadien par la Voie maritime, de Sarnia à Montréal, qui se chiffraient à 17,000 barils par jour en septembre, atteindront les 100,000 barils par jour en novembre et se poursuivront à ce rythme jusqu'à la fermeture de la Voie maritime. Troisièmement, nous sommes à mettre sur pied et à coordonner un important transport de pétrole brut et de produits pétroliers par chemins de fer et camions qui débutera après la fermeture de la Voie maritime. Quatrièmement, nous préparons le transport de plus de 50,000 barils additionnels par jour de brut de l'Ouest en utilisant le pipe-line Trans-Mountain jusqu'à Vancouver et de là par bateau jusqu'à Montréal, en empruntant le canal de Panama. Cinquièmement, de nouveaux arrangements ont été conclus en vue d'augmenter les approvisionnements de l'est de l'Ontario en se servant du pipe-line Trans-Northern. Sa capacité permettra l'acheminement d'environ le tiers de l'huile à chauffage dont a besoin la région d'Ottawa.